

La formation non-linguistique

**COMMENT CA
SE PASSE ?**

Du forfait, au planning...

**QUELLES
SONT LES
DÉMARCHES ?**





Sommaire



Erasmus+
Enriching lives, opening minds.



1

Qu'est ce que c'est ?

2

Choisir sa formation

3

Les formalités administratives

1 *qu'est ce que c'est ?*

Pourquoi faire une formation non-linguistique ?

En quoi consiste la formation non-linguistique ?

Embarquez pour une semaine en immersion au Pays-Bas pour apprendre plus sur l'art du story telling !

Le but de cette mobilité, est de vous former sur des sujets insolites et de ramener ces apprentissages dans votre salle de cours !

Vous souhaitez améliorer votre manière de transmettre une idée ? Réinventer un de vos cours ? Maximiser la concentration de vos élèves ? Avoir de nouvelles idées ou projets ?

La formation non-linguistique est le parfait tremplin pour réaliser ces projets.

Pendant 5 jours, vous suivrez une formation, entouré(e) de personnes d'autres nationalités que vous, immerger dans une autre culture, vous pourrez ainsi découvrir beaucoup sur le reste du monde.

Catalogue des formations non-linguistiques

La formation non-linguistique, ayant commencé seulement en 2021, nous pouvons vous offrir deux choix : une formation sur l'art en Italie (ouvert à tous les enseignants) et une formation sur le story telling, l'art de raconter une histoire au Pays Bas !

Nous travaillons tous les jours pour vous proposer de nouvelles formations. Si vous avez des envies particulières, n'hésitez pas à contacter le service, et nous ferons tout pour vous trouver quelque chose qui vous correspond !

Les formalités d'inscription

Nous réservons vos places longtemps en avance pour être sûre que vous disposerez des meilleures places !

Vous aurez choisi votre formation non-linguistique en janvier/février, mais c'est seulement l'année scolaire suivante que vous partirez. Ex : vous vous êtes inscrit en janvier 2022 auprès de votre établissement, et vous partirez en octobre 2022.

Lors de votre inscription auprès de notre partenaire, nous reviendrons vers vous pour vous confirmer votre formation non-linguistique.

2 Choisir son logement

Plusieurs possibilités

Choisir son logement

En fonction de notre partenaire, vous pourrez directement être logé par eux : dans ce cas, vous n'aurez rien à faire.

Il se peut également qu'il ne puisse vous loger, dans ce cas-là vous serez prévenu(e) bien en amont pour que vous puissiez vous organiser.

Vous aurez alors deux choix qui s'offrent à vous :



Le AirBnb



L'hôtel

Dans les deux cas, sachez que la bourse Erasmus+ est conçue pour prendre en charge ces frais.

Votre bourse Erasmus sera versée à votre OGEC dès que votre dossier est complet. Elle sera envoyée avant votre mobilité pour que vous puissiez prendre en charge les frais (transport ...).

3 Les formalités administratives

Que faut-il faire avant, pendant et après la mobilité

Avant la mobilité : les documents à remplir

Avant de partir en formation non-linguistique, vous avez des documents Erasmus+ à remplir.

Ils servent à assurer un cadre légal à votre mobilité, mais également, prouver à Erasmus que vous êtes effectivement parti en formation.

Ce sont ces documents qui permettent de valider notre dossier à Erasmus et, de pouvoir demander de nouvelles subventions les années d'après.

La liste des documents à remplir est :

- Le contrat financier
- Le contrat pédagogique
- L'Europass Mobilité

Termes utilisés dans ces documents :

Votre établissement français apparaît en tant que "organisme d'envoi".

Votre école de langue apparaît en tant que "organisme d'accueil".

Vous apparaissez en tant que "participant".

Les formalités administratives

Que faut-il faire avant, pendant et après la mobilité

Avant la mobilité : les documents à remplir

Termes utilisés dans ces documents :

Votre établissement français apparaît en tant que "organisme d'envoi".

Votre école de langue apparaît en tant que "organisme d'accueil".

Vous apparaissez en tant que "participant".

Le contrat financier

Ce contrat permet de renseigner des informations importantes qui permettent d'effectuer le versement du forfait Erasmus de votre mobilité à l'organisme d'envoi.

Ce contrat doit être signé par le participant et l'organisme d'envoi.

Le contrat pédagogique

Il s'agit d'un contrat qui vous lie avec votre l'organisme d'envoi et l'organisme d'accueil. Celui-ci a pour but d'établir le contenu de votre formation.

Ce document est à remplir par le participant et par l'organisme d'accueil. La partie à remplir par l'organisme d'accueil pourra être effectuée sur place lors de la formation.

Ce document doit être signé par l'organisme d'envoi.

L'Europass Mobilité

L'Europass Mobilité est une certification Erasmus+. Celle-ci atteste que vous avez suivi une formation en langue étrangère et que vous avez acquis un niveau. Cela permet de valoriser votre expérience à l'étranger.

Ce document est à remplir par les trois parties.

Vous pouvez retrouver ces documents dans l'InfoDec.

Pendant la mobilité : les documents à remplir

Pendant votre mobilité à l'étranger, c'est le moment de faire remplir les parties de l'organisme d'accueil : le contrat pédagogique et l'Europass Mobilité.

N'oubliez pas à la fin de votre séjour d'aller chercher votre certificat de participation ou "certificate of attendance".

3 *Les formalités administratives*

Que faut-il faire avant, pendant et après la mobilité

Après la mobilité : les dernières démarches

Après votre retour, n'oubliez pas de remplir les dernières informations manquantes sur ces documents.

Vous allez également recevoir un "Rapport Erasmus" par email. Il est très important que vous le remplissiez, car c'est grâce à celui qu'Erasmus évalue l'intérêt de ces mobilités.

C'est aussi grâce à vos rapports que nous pourrons clôturer nos dossiers Erasmus et demander de nouvelles subventions pour les futures années.

Vos documents

Les documents précédente doivent **être conservés au minimum 5 ans dans votre établissement français**, en cas de contrôle Erasmus.

Il peut également être plus prudent que vous nous envoyiez un scan de ces documents que nous les conservions également.

De votre côté, vous pouvez garder l'Europass Mobilité original (en veillant à donner une copie à cotre établissement).

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à regarder sur l'InfoDec, beaucoup de documents sont à votre disposition.

Vous pouvez également demander à la personne en charge des projets Erasmus à le DDEC.

Retrouvez toutes les nouvelles et informations du service international sur Instagram



@ozanamplus



Mais également sur le site internet de l' EC44.fr